

« A L'ATTENTION DES RESPONSABLES DE POUVOIRS ORGANISATEURS DES SECTEURS DE L'ATL

Concerne : Covid-19 et retours de voyage - - Actualisation au 17/07/20

---

Chers opérateurs ATL,

Nous vous transmettions ce 15 juillet des informations concernant les voyages et retours de voyage, publiées le 13/07 sur le site de Sciensano. Sciensano vient d'actualiser les **règles pour les voyageurs en provenance d'une zone orange**.

Les autorités belges ont pris des décisions concernant les voyages et retours, avec certaines restrictions en fonction des pays. Un code de trois couleurs a été attribué aux pays étrangers (ou à certaines régions de pays). En fonction de la couleur, des mesures sont à prendre au retour. La liste des zones se trouve sur le site du Service public fédéral Affaires étrangères : <https://diplomatie.belgium.be/fr>

- Retour d'une **zone verte** : rien à faire
  - ➔ Conséquence pour l'accueil des enfants : aucune
  
- Retour d'une **zone orange** : : Une quarantaine et un test sont recommandés (mais pas obligatoires) pour les voyageurs revenant d'une zone orange. Les mêmes règles que pour les contacts étroits valent pour eux. Cela signifie qu'ils devront contacter leur médecin de famille dès leur arrivée pour organiser un premier test. Même si ce test est négatif, ils doivent rester en quarantaine. La quarantaine sera arrêtée 14 jours après avoir quitté la zone à risque ou au plus tôt 10 jours après avoir quitté la zone à risque, à condition qu'un deuxième test négatif à jour 9 ait été obtenu. Pendant toute cette période, ils doivent rester vigilants quant à l'apparition éventuelle de symptômes et, s'ils répondent à la définition d'un cas possible, ils doivent être testés dès que possible.<sup>1</sup>
  - ➔ Conséquence pour l'accueil des enfants : l'ONE s'aligne sur les recommandations de Sciensano. En conséquence, nous nous devons de recommander l'application de celles-ci et de ne pas accueillir un enfant revenant d'un voyage dans une zone orange, durant la période de quarantaine prévue. Cela concerne également un enfant qui n'a pas voyagé et dont les parents reviennent d'une zone orange s'il vit avec eux durant leur période de quarantaine. La recommandation est identique pour un encadrant dans la même situation.
  
- Retour d'une **zone rouge** : quarantaine obligatoire. Les adultes et enfants de plus de 3 ans seront testés (pas les enfants de moins de 3 ans).
  - ➔ Conséquence pour l'accueil des enfants : l'enfant ne participera à aucune activité résidentielle ou non résidentielle durant 14 jours après avoir quitté la zone à risque.

Il est de la responsabilité des parents des enfants que vous accueillez d'appliquer les mesures décidées par les autorités belges. Il n'appartient donc ni à l'ONE ni aux opérateurs accueil temps libre d'intervenir dans une quelconque vérification de l'application de ces mesures ou d'aller plus loin que celles-ci.

---

<sup>1</sup> [https://covid-19.sciensano.be/sites/default/files/Covid19/COVID-19\\_FAQ\\_travel\\_FR.pdf](https://covid-19.sciensano.be/sites/default/files/Covid19/COVID-19_FAQ_travel_FR.pdf)

L'équipe Accueil temps Libre de l'ONE reste à votre écoute pour toute réponse à vos interrogations. Merci encore à vous pour votre travail et votre implication durant cette période qui reste complexe.

Annick Cognaux  
Responsable Direction Accueil Temps Libre